



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Apprentissage ou formation continue

Formation de niveau 4 "ouvrier qualifié" dans le domaine de l'élagage.

Objectifs de la formation

L'arboriste élagueur doit être capable d'effectuer les choix techniques en autonomie et porter attention à sa sécurité et à celles des tiers (collègues, usagers, clients...). Il doit être en capacité de repérer l'arbre ou les arbres sur lesquels il doit intervenir, observer leur état et les contraintes d'intervention. Il est responsable des choix techniques qu'il met en œuvre ainsi que de la qualité du travail effectué.

Contenus de la formation

La formation composée de trois blocs de compétences

- ▶ **C 1 : Définir une stratégie d'intervention**
 - Réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'arbre
 - Elaboration d'un plan d'intervention
- ▶ **C 2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail**
 - Utilisation des techniques d'accès au houppier
 - Déplacements dans un arbre
- ▶ **C 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres**
 - Réalisation des opérations d'entretien et de consolidation
 - Réalisation des opérations de suppression

Durée de la formation et rythme en entreprise

Apprentissage

560 h sur un an au centre de formation et 35 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Formation continue

644 heures au centre de formation et 12 semaines de stage en entreprise.

Le métier

- Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation Arboriste élagueur sont :
- Repérer l'arbre sur lequel il doit intervenir, observer et apprécier son état et les contraintes d'intervention.
- Apprécier son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- S'équiper en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Intervenir sur tout type d'arbre d'ornement, de toute dimension et en toute situation, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques et matériels adaptés, et en prenant en compte les conditions de vie et d'environnement de l'arbre.

Rémunération

Apprentissage : le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue : la rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle

Débouchés

- Ouvrier qualifié en tant qu'arboriste élagueur dans une entreprise du paysage ou d'élagage ou une collectivité
- Chef d'entreprise

Rémunération

Apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération dépend de l'âge et du déroulement de la formation.

Formation continue

Rémunération selon statut du candidat à l'entrée en formation : salarié, demandeur d'emploi, transition professionnelle.

Coût pédagogique et possibilité de financement

Apprentissage : la formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Formation continue :

Le coût pédagogique de la formation est affiché sur le site internet de l'établissement.

- Les opérateurs de compétences
- France Travail, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement



Conditions d'admission et modalités d'inscription

APPRENTISSAGE

Conditions d'admission

- avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine de l'élagage.
- avoir 18 ans révolus et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage
- et être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement paysager ou de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTS). Il est possible sous conditions de demander une dérogation, qui peut être accordée au cas par cas.

Modalités d'inscription

- Prendre contact avec Mme HAUTIN afin de vérifier votre éligibilité à la formation puis lui transmettre les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité par mail (corinne.hautin@educagri.fr)
- S'inscrire sur le site d'admission Parcoursup
- S'inscrire à la session de tests de pré-requis et d'entretien de motivation auprès de Mme HAUTIN.

FORMATION CONTINUE

Conditions d'admission

- avoir 18 ans révolu
- et être titulaire d'un diplôme de niveau 4 en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTS).
ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 4, obtenu en France ou à l'étranger, autre que ceux figurant à l'arrêté de création de l'option et en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt.
ou justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein (1 600h) en rapport direct avec le secteur de l'aménagement et de la forêt et être titulaire d'un diplôme de niveau 3.
- une décision dérogatoire peut être accordée au cas par cas.

Modalités d'inscription

Contactez le CFPPA pour s'inscrire à la session de tests de pré-requis et prévoir un entretien.

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

S'adresser à Mme ALAUX pour plus d'informations delphine.alaux@educagri.fr

